



***RAPPORT DE LA MISSION D'UNE DÉLÉGATION
DE LA COMMISSION DES RELATIONS
EXTÉRIEURES***

COLOMBIE

30.09.2009 – 04.10.2009



Rapporteurs : M. Olivier Destrebecq et
M. Bruno Tuybens

Président de la délégation : M. Geert Versnick





SOMMAIRE

I. INTRODUCTION	5
II. SITUATION ACTUELLE DE LA COLOMBIE	7
III. RENCONTRES DU 1^{ER} OCTOBRE 2009 (BOGOTA)	13
IV. RENCONTRES DU 2 OCTOBRE 2009 (BOGOTA)	21
V. RENCONTRES DU 3 OCTOBRE 2009 (MEDELLIN)	29
VI. RENCONTRES AVEC DES REPRÉSENTANTS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE (1^{ER} ET 4 OCTOBRE 2009)	31





I. INTRODUCTION

En février 2009, M. Jaime Bermúdez Merizalde, ministre des Affaires étrangères et M. Germán Varón Cotrino, Président de la *Cámara de representantes* de Colombie ont invité une délégation de la Chambre des représentants belge à effectuer une visite officielle dans leur pays.

Une délégation de la commission des Relations extérieures s'est rendue à cette fin en Colombie du 30 septembre au 4 octobre 2009.

La délégation était composée comme suit :

M. Geert Versnick, président de la commission ;
M. Georges Dallemagne, vice-président de la commission ;
Mme Hilde Vautmans ;
M. Jean Cornil ;
M. Bruno Tuybens ;
M. Olivier Destrebecq ;
et Mme Nicole Marquet, secrétaire de la délégation.

Les 1^{er} et 2 octobre 2009 ont été consacrés à des rencontres avec des membres de la Chambre des représentants colombienne mais également avec le Président de la République, M. Alvaro Uribe Vélez et plusieurs membres de son gouvernement. La délégation a par ailleurs rencontré des magistrats de la Cour suprême ainsi que plusieurs membres de la *Fiscalía general de la Nación*.

En outre, des réunions ont été organisées avec des représentants de la société civile.

Toutes ces rencontres se sont déroulées à Bogotá.

Le 3 octobre 2009, la délégation s'est rendue à Medellín afin d'y visiter plusieurs projets cofinancés par les autorités belges au titre de la prévention des conflits.

Lors de ce déplacement, une rencontre a également eu lieu avec des représentants de M. Luis Alfredo Ramos Botero, gouverneur du département d'Antioquia en présence de M. Thierry Rostan, coordinateur de projet pour l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC).

La délégation était accompagnée de M. Joris Couvreur, Ambassadeur de Belgique en Colombie, et de Mme Bianca Hanskens, attachée de l'Ambassade belge, chargée de la coopération et des droits de l'homme.





II. SITUATION ACTUELLE DE LA COLOMBIE

Les développements de la proposition relative à la situation en Colombie (DOC 52 1701/001) énumèrent les diverses problématiques auxquelles est confronté le pays.

Ne sont par conséquent repris ci-dessous que les évolutions récentes qui ont marqué la Colombie les derniers mois.

1. POLITIQUE INTERNE

Grâce à sa politique de « sécurité démocratique », le président Álvaro Uribe Vélez, élu en 2002, jouit toujours d'une grande popularité au sein de la population.

L'actualité politique est dominée par les élections présidentielles de 2010.

La Constitution colombienne n'autorisant initialement qu'un seul mandat présidentiel de quatre ans, une révision constitutionnelle avait été opérée avant les dernières élections présidentielles afin de permettre à Álvaro Uribe Vélez de se représenter une seconde fois en 2006.

Le Parlement colombien a récemment voté une loi autorisant la tenue d'un référendum qui devrait permettre à l'actuel Président de se porter à nouveau candidat à l'élection présidentielle de 2010.

Selon les opposants au Président, le processus législatif suivi à cette occasion est entaché de multiples irrégularités. Par exemple, la formulation des questions sur lesquelles le référendum devrait porter a été sensiblement modifiée entre la Chambre des représentants et le Sénat.

Si la loi autorisant le référendum reçoit l'aval de la Cour constitutionnelle, le référendum devrait avoir lieu en février ou mars 2010, après quoi la Constitution devra encore être modifiée. Le cas échéant, il est probable que le président Uribe Vélez sera candidat à sa propre succession.

Compte tenu de sa popularité, il a de grandes chances d'être réélu.

Une autre actualité politique importante concerne le scandale dit de « la parapolitique » qui touche une soixantaine de parlementaires. Ces parlementaires sont l'objet d'une enquête conduite par la Cour constitutionnelle en raison de leurs liens présumés ou avérés avec les paramilitaires. La plupart d'entre eux – dont certains sont en prison - sont des partisans du gouvernement.



2. FARC

La situation interne est toujours caractérisée par des conflits entre groupes armés illégaux (principalement les FARC) et l'armée. L'Etat colombien refuse toujours de qualifier les combats de conflit interne, au sens du droit humanitaire international mais les assimilent à une guerre contre le terrorisme.

En 2008, les FARC ont souffert de pertes importantes : le nombre de combattants a été fortement réduit et plusieurs leaders ont été tués. Ce succès des autorités colombiennes résulte en grande partie de la modernisation de l'armée et d'une meilleure coordination de ses interventions.

Les progrès enregistrés en 2009 sont moindres en raison, notamment, d'une transformation du conflit.

Les membres des FARC se groupent en effet en cellules de plus petite taille et évitent la confrontation directe. Ils recourent massivement à la pose de mines antipersonnelles artisanales, dont le coût de fabrication est peu élevé.

La Colombie détient d'ailleurs le triste record du nombre le plus élevé de victimes de mines antipersonnelles (711 victimes en 2008).

Enfin, les libérations d'otages unilatérales pourraient traduire la volonté des FARC de se profiler politiquement et de s'attirer les sympathies de l'opinion publique.

3. GROUPES PARAMILITAIRES

Quant aux groupes paramilitaires, formés dans les années 70 et 80, pour assister l'armée dans sa lutte contre la guérilla et devenus illégaux à la fin des années 80, un processus de démobilisation a été lancé par la loi « Justice et Paix » (2004). Ladite loi entendait privilégier la réconciliation nationale en accordant aux paramilitaires des réductions de peines en échange de leur démobilisation, leur désarmement et de l'indemnisation de leurs victimes.

Bien que les autorités colombiennes se disent satisfaites des résultats obtenus, plusieurs sources constatent que ce processus n'a toutefois pas permis de récolter les fruits escomptés.

Tout d'abord, de nouveaux groupes armés illégaux ont vu le jour. Ces groupes recourent à la violence pour s'assurer du contrôle de certains territoires et, ce faisant, du trafic de drogues.

Par ailleurs, alors que l'on estime à environ trente mille le nombre de paramilitaires démobilisés, la loi « Justice et Paix » n'a encore conduit à aucune condamnation.

L'extradition récente d'une quinzaine de paramilitaires vers les Etats-Unis a d'ailleurs été fortement critiquée par des organisations de victimes qui estiment que pareilles extraditions risquent de compromettre la découverte de la vérité et leur indemnisation future.

Enfin, la réintégration des paramilitaires pose également problème dans une société marquée par une grande pauvreté. Une réintégration ratée pousse souvent l'ancien paramilitaire à retourner vers la criminalité.



4. TRAFIC DE DROGUE ET PROGRAMMES DE SUBSTITUTION DES CULTURES DE COCA

La question de la drogue est intimement liée au conflit colombien puisqu'elle constitue un des enjeux principaux pour les parties en présence. Les profits résultant du trafic de drogues permettent en effet de financer les activités des groupes armés.

De nombreux efforts ont été accomplis par les autorités colombiennes afin de réduire le nombre de plantations de coca. Elles ont bénéficié pour ce faire de l'aide des américains (« Plan Colombie ») qui participent toujours à l'éradication aérienne des cultures illégales. Ce Plan a néanmoins été vivement critiqué dans la mesure où il mettait l'accent sur l'intervention militaire et non sur la réorientation des paysans vers d'autres cultures.

En 2008, les interventions des autorités ont permis de réduire la production de coca de 28 % selon les chiffres officiels de l'*United Nations Office on Drugs and Crime*. Cette réduction substantielle a eu pour conséquence un déplacement des cultures illégales vers les pays voisins, notamment la Bolivie et le Pérou. (Voir le rapport « *Colombia – Coca Cultivation Survey (June 2009)* »¹).

Par ailleurs, des programmes ont été développés pour encourager les paysans à se tourner vers des cultures alternatives (café, cacao, caoutchouc, ...). Au moyen de subsides, le gouvernement encourage également des familles à abandonner la culture de la drogue et à protéger la forêt vierge.

5. SITUATION ÉCONOMIQUE

La Colombie a été touchée par la crise économique mondiale mais son impact s'est fait moins sentir que dans d'autres pays d'Amérique latine.

Une des raisons invoquées pour expliquer cette meilleure résistance est que les organes de contrôle ont joué leur rôle et que l'État dispose de réserves monétaires et financières importantes.

Une preuve de cette relative bonne santé financière est l'obtention récente d'un prêt consenti par le FMI.

6. RELATIONS ÉTRANGÈRES

Plusieurs éléments influent sur la politique étrangère de la Colombie et notamment la lutte contre la drogue et le terrorisme et la volonté de créer un environnement favorable aux investissements.

Les Etats-Unis restent un partenaire privilégié de la Colombie comme le démontre l'annonce du transfert des forces américaines de la base militaire de Manta (Equateur) vers sept bases militaires de la Colombie.

Cette annonce a été source de crispations au sein de l'UNASUR en général et avec l'Equateur et le Venezuela, en particulier. Le transfert des bases militaires est en effet interprété comme une tentative des Etats-Unis de renforcer leur pouvoir dans la région.

¹ http://www.unodc.org/documents/crop-monitoring/Colombia_coca_survey_For2008.pdf



Les autorités colombiennes estiment, pour leur part, que ce transfert s'inscrit dans le droit fil de leur coopération avec les Etats-Unis et doit permettre de renforcer la sécurité intérieure et la lutte contre les narcotrafiquants.

Par ailleurs, dans la mesure où les FARC se réfugient de plus en plus dans les zones frontalières, d'autres pays de l'UNASUR commencent à être directement confrontés aux conséquences du conflit. Le gouvernement colombien les a donc invités à joindre leurs efforts aux siens, suscitant une vive réaction du président vénézuélien Chavez avec lequel les relations sont particulièrement très tendues.

Les bonnes relations historiques de la Colombie avec les Etats-Unis n'ont toutefois pas empêché que le traité de libre-échange négocié sous la présidence de George W. Bush soit bloqué au Congrès américain, en raison notamment des violations des droits de l'homme commises en Colombie à l'égard des syndicats.

La Colombie qualifie ses relations avec la Belgique de bonnes.

Le nombre de Belges résidant en Colombie s'élève à un millier environ. Il s'agit généralement de Colombo-Belges qui, souvent, ne parlent pas nos langues nationales.

Au niveau commercial, l'on a pu constater une forte hausse des exportations à destination de la Belgique (bananes, café,...).

Plusieurs entreprises belges sont par ailleurs présentes en Colombie (Eternit Bekaert, Puratos,...).

Outre des accords aériens, les deux pays ont récemment signé, dans le cadre de l'Union économique Belgo-Luxembourgeoise, un accord de protection réciproque des investissements. Cet accord, qui doit encore être ratifié, suscite toutefois de nombreuses critiques en raison des multiples violations des droits de l'homme commises en Colombie.

7. SITUATION DES DROITS DE L'HOMME

Selon plusieurs observateurs, la situation des droits de l'homme s'est améliorée.

Le gouvernement colombien paraît sensible à cette problématique. Le pays s'est d'ailleurs volontairement soumis, en 2008, à l'examen périodique universel institué dans le cadre des Nations unies et a accepté la majorité des recommandations formulées à son encontre à cette occasion².

La priorité de l'État reste toutefois la restauration de l'autorité étatique sur le territoire, au détriment parfois du respect des droits de l'homme.

De nombreuses organisations dénoncent régulièrement des cas de violations aux formes multiples.

Un des problèmes le plus souvent cité est celui de l'impunité dont jouissent les auteurs des violations des droits de l'homme, qu'ils soient membres des FARC ou des autres groupes armés illégaux voire membres des forces de l'ordre.

² http://lib.ohchr.org/HRBodies/UPR/Documents/Session3/CO/A_HRC_10_82_Colombia_F.pdf
http://lib.ohchr.org/HRBodies/UPR/Documents/Session3/CO/A_HRC_10_82_Add1_Colombia_F.pdf



Un autre phénomène préoccupant est la stigmatisation dont font l'objet les défenseurs des droits de l'homme (journalistes, syndicalistes, magistrats, défenseurs des droits de femmes ou des minorités...) et qui contribue à dégrader leur situation ainsi que celle de leur famille.

Le Rapporteur spécial du haut Commissariat aux droits de l'homme qui a visité la Colombie du 7 au 18 septembre 2009 a d'ailleurs évoqué son inquiétude à ce propos³.

A cet égard, il faut évoquer les pratiques des services de renseignements colombiens (DAS - *Departamento Administrativo de Seguridad*) récemment mises au jour : il est en effet apparu qu'au sein du DAS, certaines unités avaient non seulement espionné les défenseurs des droits de l'homme et leurs familles, mais les avaient également menacés et intimidés.

Ces pratiques ayant été rendues publiques, le Président a annoncé qu'il comptait démanteler le DAS et à le remplacer par un nouveau service de renseignements.

Le nombre de personnes déplacées est impressionnant que l'on se base sur les chiffres officiels (deux millions) ou sur ceux cités par la société civile (quatre millions).

Selon des chiffres cités par Oxfam⁴, 60 à 70 % de femmes auraient été victimes de violences (physiques, psychologiques, sexuelles, politiques). Les violences domestiques sont monnaie courante.

La violence sexuelle est également une arme utilisée par les diverses parties au conflit colombien. Selon certaines sources, de 17 à 35 % de femmes y seraient confrontées. Oxfam souligne toutefois que ces chiffres sont sans doute sous-évalués dans la mesure où de nombreuses femmes n'osent pas dénoncer les actes dont elles ont été victimes pour des raisons personnelles ou culturelles.

³ <http://www.unhcr.ch/hurricane/hurricane.nsf/view01/1F7B4D313A4CD130C1257636002794F5?opendocument>

⁴ http://www.oxfamsof.be/nl/IMG/pdf/RAP_Sexual_Violence_Colombia-ENG.pdf





III. RENCONTRES DU 1^{er} OCTOBRE 2009

RENCONTRE AVEC M. GABRIEL SILVA, MINISTRE DE LA DÉFENSE⁵

La délégation a interrogé le nouveau ministre de la Défense sur ses priorités et les problèmes majeurs auxquels la Colombie devait, selon lui, faire face,

M. Gabriel Silva a rappelé le contexte difficile dans lequel se trouve la Colombie, confrontée depuis des décennies à des groupes armés illégaux dont la principale source de revenus est le trafic de drogues. Il y a quelques années, quelque quatre-cent communes étaient soustraites à l'autorité de l'État.

Le Président de la République a privilégié une politique de sécurité démocratique et un processus de paix susceptible d'aboutir à la réintégration des paramilitaires et des guérilleros dans la société civile.

Cette stratégie, au développement de laquelle des ressources importantes ont été affectées, a porté ses fruits : Le nombre d'enlèvements et d'homicides a fortement baissé et il est à nouveau possible de voyager ce qui permet à toute une génération de Colombiens d'apprendre à connaître leur pays.

Le nombre de syndicalistes tués a lui aussi diminué de manière substantielle.

La liberté d'expression est respectée et l'opposition politique peut jouer le rôle qui est le sien dans une démocratie. Les partis politiques ont ainsi bénéficié d'une protection lors des élections internes qui ont eu lieu le 27 septembre.

Le ministre de la Défense reconnaît toutefois que tout n'est pas parfait et que des erreurs ont été commises.

Les autorités se sont toutefois toujours engagées à faire respecter les droits de l'homme et à traîner devant la justice ceux qui se sont rendus coupables de violations de ces droits.

Elles pratiquent également une tolérance zéro en ce qui concerne les violations commises par les forces armées et les forces de l'ordre.

Pour le reste, le ministre de la Défense a fait part de son inquiétude en ce qui concerne l'attitude du Venezuela qui pourrait, à son estime, constituer une menace contre la paix. M. Silva s'est référé à cet égard à l'achat d'armes russes par le Venezuela et au mécanisme de coopération nucléaire que ce dernier a mis sur pied avec l'Iran.

Il a également insisté sur le fait que la Colombie n'utilisait ses ressources que pour restaurer l'ordre sur son territoire.

⁵ M. Gabriel Silva est devenu ministre de la Défense en août 2009. Il occupait précédemment la fonction de CEO de la Fédération nationale du café.



A la remarque de Mme Hilde Vautmans qui évoquait sa préoccupation à l'égard du recours aux enfants soldats, le ministre a réagi en soulignant qu'il s'agissait là de l'une des pires violations des droits de l'homme. Il a rappelé que les autorités colombiennes respectaient sur ce point les conventions internationales et n'utilisaient aucun enfant à quelque fin que ce soit. Tel n'est malheureusement pas le cas des FARC qui, eux, n'hésitent pas à forcer des enfants à rejoindre leurs rangs. L'État s'est efforcé à mener des campagnes dissuasives auprès des enfants mais ne peut pas empêcher qu'ils soient utilisés en première ligne lors des combats. .

Interrogé par M. Jean Cornil sur son analyse des tensions au sein de l'UNASUR résultant de la conclusion d'un accord militaire entre la Colombie et les États Unis (transfert des facilités militaires de Manta en Equateur vers des bases colombiennes), M. Silva a rappelé que la coopération entre la Colombie et les États-Unis était déjà ancienne et concernait principalement la lutte contre le trafic de drogues.

L'accord auquel il est fait référence ne vise pas à étendre la présence militaire américaine sur le territoire colombien et encore moins à développer une capacité offensive. Le seul objectif est d'améliorer la coordination des actions visant les narcotrafiquants et de résoudre les problèmes de sécurité intérieure.

Le ministre ajoute que face aux attaques virulentes du Venezuela, la Colombie est restée pacifique et a évité toute confrontation. Il rappelle que le pays entretient d'ailleurs de bonnes relations avec la Bolivie, le Pérou ou encore l'Equateur.

Enfin, après que M. Bruno Tuybens ait insisté sur la nécessité de reconnaître le conflit colombien comme un « conflit interne » au sens des conventions internationales⁶, M. Silva a précisé qu'il n'était pas nécessaire de qualifier le conflit de conflit interne pour permettre l'application du droit humanitaire. Les autorités colombiennes ont en effet consacré dans leur législation les règles de droit humanitaire qui sont par conséquent directement applicables et ont élaboré des règles de conduite strictes que les forces armées doivent impérativement respecter. La Croix-Rouge est d'ailleurs autorisée à intervenir pour vérifier la situation.

RENCONTRE AVEC DES MEMBRES DE LA CÁMARA DE REPRESENTANTES (CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS)

En l'absence de M. Edgar Gomez, Président de la *Cámara de Representantes*, la délégation a rencontré M. James Britto Pelaez, deuxième Vice-Président, et M. Guillermo Rivera Flórez, membre de la Chambre, appartenant tous deux à un parti d'opposition.

Au cours de la rencontre, ont principalement été abordés le scandale de la « parapolitique », la question du référendum ouvrant la voie à un troisième mandat présidentiel et le contrôle exercé par le Parlement colombien sur le fonctionnement de l'exécutif.

M. Guillermo Rivera Flórez a indiqué que les parlementaires de l'opposition étaient d'avis que compte tenu de l'emprisonnement de nombreux parlementaires de la majorité, le Congrès avait perdu sa légitimité et que des élections devraient être organisées sans délai.

Selon lui, le régime présidentiel colombien, dans son fonctionnement actuel, est très déséquilibré. L'éventuelle réélection du Président Uribe Vélez ne ferait qu'aggraver ce déséquilibre. Il revient en effet au Président de désigner les titulaires de postes clés.

⁶ M. Tuybens a rappelé que cette qualification permettait une application intégrale du droit humanitaire international garantissant une meilleure protection de la population civile



Pour illustrer son propos, M. Rivera Floréz a évoqué la procédure de désignation du *Fiscal general* de la Nation⁷. La Constitution prévoit que le *Fiscal* est désigné par le Président sortant. Ce mode de désignation permet de renforcer l'indépendance du *Fiscal* par rapport au Président nouvellement élu. En cas de réélection de M. Uribe Vélez, l'équilibre de cette construction risque de s'effondrer et l'indépendance du *Fiscal* d'être par conséquent mise à mal.

M. Rivera Flórez a ensuite précisé que son parti est à l'origine d'une proposition de loi tendant à une réparation intégrale des victimes du conflit colombien. Cette proposition a malheureusement été rejetée par les partis de la majorité sous le prétexte que cette l'exécution de cette loi aurait été trop onéreuse.

A la question de M. George Dallemagne relative aux élections de 2010, M. Rivera Flóres a répondu qu'il espérait que l'opposition colombienne pourra former lors des prochaines élections une majorité alternative. Il s'est toutefois dit conscient qu'une majorité de la population soutient toujours la politique du gouvernement : Pour elle, il est en effet essentiel que la lutte contre les FARC, généralement assimilées aux partis de gauche, soit poursuivie. Il sera donc difficile de mettre sur pied une coalition qui ait de réelles chances d'emporter le scrutin.

Il espère toutefois que le futur Parlement pourra renforcer son contrôle sur l'exécutif, mieux tenir compte des droits des victimes et lancer un processus de restitution des terres à ceux qui en ont été dépossédés.

M. Rivera Flórez a conclut son intervention en abordant les relations de la Colombie avec le Venezuela. Dans la mesure où ce pays est le deuxième partenaire commercial de la Colombie, il importe de restaurer un nouvel équilibre avec Chavez tout en gardant néanmoins à l'esprit les dérives actuelles du régime vénézuélien (notamment en ce qui concerne la liberté de la presse et les sympathies éventuelles du Venezuela pour les FARC).

RENCONTRE AVEC M. JAIME BERMÚDEZ MERIZALDE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Bermúdez Merzalde, ministre des Affaires étrangères a rappelé que la Colombie avait beaucoup souffert du terrorisme et des activités des narcotrafiquants mais que la situation s'est fortement améliorée notamment en ce qui concerne le respect des droits de l'homme.

Les chiffres en matière de pauvreté sont en baisse et le taux de chômage est passé de 20 à 12 %.

Le nombre d'hectares consacrés à la culture de la coca a baissé de manière substantielle⁸ et ce, notamment grâce aux programmes de substitution encouragés par le gouvernement.

Le processus de démobilisation des paramilitaires ou des membres des autres groupes armés illégaux a rencontré un franc succès mais est également source de défis: Les autorités doivent en effet veiller à ce que les personnes démobilisées puissent obtenir des emplois et bénéficier d'un suivi psychologique.

La Colombie rencontre encore des difficultés mais il existe une volonté politique d'améliorer les choses. Dans ce contexte, il est primordial d'encourager l'activité économique et d'attirer les investissements étrangers.

⁷ Fonction qui peut être comparée à celle de Procureur général

⁸ On est ainsi passé de 400.000 hectares à 80.000 hectares.



Les accords bilatéraux de libre-échange et de protection des investissements réciproques sont essentiels tout comme le sont également le dialogue politique avec l'Union européenne et le futur accord d'association avec cette dernière.

Le ministre plaide également en faveur d'une conclusion rapide des accords sur les bananes dans le cadre de l'OMC.

La communauté internationale en général et l'Union européenne en particulier demande à la Colombie de fournir de nombreux efforts pour résoudre les problèmes qui se posent encore sur le plan interne. Le ministre regrette toutefois que malgré les efforts déjà accomplis, les négociations avec l'Union européenne ne progressent pas plus rapidement.

Le ministre a enfin exprimé ses inquiétudes à l'égard de la situation politique en Amérique latine.

A l'issue de l'exposé de M. Bermúdez Merizalde, *M. Bruno Tuybens* a évoqué l'inquiétude des syndicats belges à l'égard de l'accord de promotion des investissements réciproques signé par la Colombie et la Belgique début 2009, dans le cadre de l'Union économique Belgo-Luxembourgeoise. Les syndicats dénoncent le fait que cet accord omet les clauses usuelles relatives au respect des conditions de travail minimales.

M. Tuybens a par ailleurs souligné qu'il serait opportun que la Colombie ratifie sans délai le protocole additionnel à la Convention sur la Torture, ce qui permettrait à la communauté internationale de venir observer la situation sur place.

Enfin, il a également mis l'accent sur le problème de l'impunité des auteurs de violence sur le territoire colombien et a demandé si la Colombie était consciente des répercussions d'une réélection du Président Uribe non seulement sur le plan international, mais également sur l'équilibre interne des pouvoirs (*checks and balances*).

M. Bermudez Merizalde a tout d'abord rappelé que l'accord signé avec la Belgique concerne la protection des investissements mutuels ainsi que la prévention d'une double taxation. Ils ne concernent à proprement pas parler les travailleurs.

Quant aux accords de libre-échange, ils contiennent bel et bien des clauses de protection des travailleurs.

Le ministre a toutefois voulu rassurer les membres de la délégation en insistant sur le fait que les autorités colombiennes ont consenti de nombreux efforts afin d'améliorer la protection des syndicalistes, comme en témoigne d'ailleurs la réduction du nombre de syndicalistes tués l'année écoulée. Une unité spéciale chargée d'investiguer les actes de violence dont ils sont l'objet a d'ailleurs été créée au sein de la *Fiscalía*. Dans ce contexte, il ne peut que regretter le refus des syndicats de négocier avec le gouvernement.

Le ministre ajoute que ces efforts ne concernent pas uniquement les syndicalistes dans la mesure où plus généralement le nombre d'homicides et de kidnappings a baissé de manière impressionnante.

En outre, la Colombie s'est volontairement soumise à l'examen périodique universel organisé dans le giron des Nations-Unies et a accepté 90 % des remarques qui ont été formulées à son adresse. Le pays poursuit la coopération avec les Nations-Unies et a récemment reçu la visite du rapporteur spécial en ce qui concerne la situation des défenseurs des droits de l'homme. Celle-ci a souligné qu'il restait des choses à faire mais s'est dit heureuse des progrès enregistrés.



La ratification du protocole additionnel évoquée par M. Tuybens est superflue dans la mesure où le gouvernement a pris des mesures effectives pour lutter et réprimer les tortures commises sur son territoire.

Quant à une éventuelle réélection du Président de la République, le ministre constate que la procédure constitutionnelle a été suivie. Ce n'est que si la Cour suprême avalise cette procédure que le Président pourra décider de se porter candidat. Il comprend les craintes exprimées par M. Tuybens mais insiste néanmoins sur le fait que le Président de la République ne nomme qu'un nombre limité de membres de pouvoir judiciaire.

M. Jean Cornil a ensuite demandé quelle sera la position du gouvernement colombien lors de la prochaine conférence de Copenhague. A cette occasion, il a évoqué les conséquences environnementales de la production d'huile de palme utilisée comme source d'agrocarburants.

En ce qui concerne les négociations relatives au changement climatique, *M. Bermudez Merizalde* a souligné la position privilégiée de la Colombie, compte tenu du nombre extrêmement limité d'émissions de CO2 par rapport aux autres pays.

Il est pour le reste exact que la Colombie est le premier pays producteur de bio diesel et le deuxième producteur d'éthanol qui sont des sources d'énergie verte. La production est encouragée par des incitants fiscaux et se fait sur des terres aptes à accueillir ce type de culture.

Ce faisant, on veille également à ce qu'elle n'ait aucune incidence sur la production de produits alimentaires.

RENCONTRE AVEC M.AUGUSTO IBAÑEZ , PRÉSIDENT DE LA COUR SUPRÊME DE JUSTICE

M. Augusto Ibañez a brièvement présenté le fonctionnement de la Cour suprême en présentant les compétences des trois sections qui la composent (section civile, pénale et sociale) et rappelant le rôle d'unification de la jurisprudence de la Cour.

La Cour suprême qui compte vingt-trois magistrats fut attaquée dans son existence même : en 1985, la majorité de ses membres furent assassinés au cours d'une prise d'assaut organisée par un groupe armé illégal.

Le Président de la Cour suprême a ensuite évoqué le rôle de son institution dans le cadre de la loi « Justice et Paix » et dans l'enquête sur le scandale de « la parapolitique ».

En 2006, la Cour a lancé une enquête sur les liens entre paramilitaires des Autodéfenses unies de Colombie (AUC) et certains parlementaires. Cette enquête s'est rapidement muée en conflit politique.

Il faut savoir que la Constitution colombienne confère un privilège de juridiction aux parlementaires en exercice. Par conséquent, beaucoup de ces parlementaires mis en cause ont démissionné afin d'échapper à la juridiction de la Cour suprême. Celle-ci a toutefois récemment décidé, à la suite d'un revirement de jurisprudence, qu'elle resterait compétente même en cas de démission des parlementaires concernés.

Après que M. Jean Cornil ait souligné l'importance de l'indépendance de la Cour suprême et ait évoqué les pratiques illégales du service de renseignement colombien (le DAS), M. Ibañez a confirmé que des magistrats de la Cour avaient été victimes de ces pratiques violant le droit à la vie privée. Ce faisant, il ne fait pas de doute que le but était d'attaquer la Cour en tant qu'institution.



La Cour a réagi en sollicitant une protection internationale. La commission interaméricaine des droits de l'homme est d'ailleurs intervenue pour enquêter sur certains de ces faits.

La délégation parlementaire s'est ensuite entretenue avec un magistrat de la section pénale qui, de manière particulièrement émouvante, a fait part des multiples menaces exprimées à son encontre ainsi qu'à l'encontre d'autres magistrats. Ce magistrat a également énuméré une série de faits suspects l'ayant touché (sabotage, alerte à la bombe, interception des communications).

Le magistrat a ensuite fait état des mesures qui ont été dictées par le gouvernement pour assurer sa protection.

RENCONTRE AVEC DES REPRÉSENTANTS DE M. FABIO VALENCIA COSSIO, MINISTRE DE L'INTÉRIEUR ET DE LA JUSTICE

Des représentants du ministre de l'Intérieur et de la Justice ont indiqué que le ministre de l'Intérieur et de la Justice assumait de nombreuses responsabilités parmi lesquelles le respect des droits de l'homme (compétence partagée avec le Président de la République) ainsi que la Justice transitionnelle.

Le ministre a également à sa charge quatorze groupes spécifiques (syndicalistes, activistes des droits de l'homme, les populations indigènes, minorités ethniques, populations vulnérables...) à la protection desquels sont affectés 47 millions de dollars.

Le ministre dirige également la coordination d'actions conduites avec les autorités locales (maires, gouverneurs,...) afin d'améliorer la prise en compte et la situation des déplacés internes.

En outre, des programmes ont été mis sur pied afin de former et de sensibiliser les fonctionnaires locaux au respect des droits de l'homme. Des instruments ont été mis sur pied afin de mesurer le niveau de risque, à l'échelon régional, de violations des droits de l'homme et de pouvoir de ce fait réagir le plus vite possible.

La justice transitionnelle, quant à elle, est un programme de réparation des dommages subis par les victimes qui a été lancé cette année et aura déjà permis de dédommager 2000 victimes. Dix millions de dollars ont été affectés à ce programme pour l'instant. Cent millions de dollars sont prévus pour les dix prochaines années. L'objectif est notamment de restituer les biens volés à leurs propriétaires initiaux mais également d'assurer aux victimes un suivi psychosocial.

La Justice transitionnelle comporte par ailleurs un volet de réparation collective via la conservation d'archives.

En réaction à cet exposé, M. George Dallemagne s'est dit conscient des efforts accomplis par les autorités colombiennes mais a mis en exergue plusieurs points qu'il juge préoccupants. Tout d'abord, s'il existe des programmes de protection des droits de l'homme, leur effectivité laisse encore à désirer. D'autre part, la proposition de loi visant la réparation intégrale des victimes a été rejetée au Parlement alors qu'il est important de disposer d'un cadre légal en la matière qui respecte les standards internationaux. M. Dallemagne a encore évoqué les pratiques du DAS qu'il juge inquiétantes et qui méritent une réponse appropriée.



Mme Hilde Vautmans a ajouté que les menaces exprimées à l'encontre des magistrats de la Cour suprême étaient inacceptables dans un Etat de droit et qu'il était essentiel d'agir pour éviter que de tels actes ne se répètent. L'impunité des auteurs de violences, notamment familiales, contre les femmes doit également être combattue et des programmes doivent être développés afin d'aider les femmes qui en sont victimes.

M. Jean Cornil a pour sa part insisté sur la violence dont faisait encore l'objet les syndicalistes et le mépris de certaines entreprises pour la liberté syndicale. Les autorités devraient par ailleurs renforcer la protection des communautés indigènes.

Les représentants du ministre de l'Intérieur et de la Justice ont reconnu que malgré les mesures de protection adoptées par les autorités colombiennes, il subsistait de nombreux problèmes et des lacunes qu'il convenait de combler. Le gouvernement s'y emploie grâce à l'élaboration de multiples programmes de protection ciblés.





IV. RENCONTRES DU 2 OCTOBRE 2009

RENCONTRE AVEC M. ÁLVARO URIBE VELEZ, PRÉSIDENT DE LA COLOMBIE

M. Álvaro Uribe Vélez a insisté sur l'importance pour la Colombie de bénéficier de la confiance de la communauté internationale en général et de celle de l'Union européenne en particulier, et de créer un climat favorable aux investissements. A cette fin, le gouvernement colombien a développé une politique de sécurité respectant des valeurs démocratiques et privilégiant la cohésion sociale. Quant à ce dernier point, le Président de la République a mis en exergue les efforts accomplis par le gouvernement pour améliorer la couverture de la sécurité sociale et d'assurance santé ainsi que le système d'éducation.

Des progrès ont pu être enregistrés dans la lutte contre les groupes terroristes et paramilitaires sans recourir à la loi martiale ou toucher aux libertés fondamentales.

Auparavant, les victimes d'exactions s'abstenaient de porter plainte par crainte de représailles ou parce que ces plaintes restaient sans suite. Aujourd'hui, elles n'hésitent plus à le faire.

L'indépendance de la Justice est essentielle.

Mme Margaret Sekaggya, rapporteur spécial des Nations Unies sur la situation des défenseurs des droits de l'homme en Colombie a d'ailleurs félicité les autorités colombiennes pour les progrès accomplis même si elle a toutefois épinglé quelques points encore problématiques.

M. Geert Versnick, président de la délégation a remercié M. Uribe Vélez pour sa disponibilité et s'est dit très heureux des efforts accomplis par les autorités colombiennes pour renforcer la cohésion sociale. Par ailleurs, il s'est dit conscient que si l'on prend une photo de la situation actuelle de la Colombie, il est évident que de nombreuses choses restent à faire. Mais si l'on regarde le film des événements qui se sont succédés depuis une dizaine d'années, les progrès sont indéniables.

Interrogé par M. Georges Dallemagne sur les relations de la Colombie avec ses voisins, le Président a prudemment présenté un bref aperçu du contexte politique dans les différents pays de la région et des raisons pour lesquelles ses relations avec le Président vénézuélien étaient tendues malgré des tentatives amicales de sa part pour encourager une coopération entre les deux pays. Force est de constater à cet égard que le Président Chavez n'a jamais voulu collaborer avec la Colombie.

Il a encore souligné que chaque pays se devait de combattre les terroristes. C'est d'ailleurs dans le cadre de cette nécessaire lutte contre le terrorisme qu'il a situé le bombardement d'un camp des FARC, survenu en 2008 en Equateur. Jamais, la Colombie n'a adopté d'attitude offensive à l'égard de ses voisins.



M. Uribe Vélez a précisé que l'accord passé avec les Etats-Unis ne vise qu'à améliorer la lutte contre le trafic de drogues.

Interrogé par M. Jean Cornil sur le scandale ayant récemment éclaboussé le DAS, le Président a confirmé la prochaine réforme des services de renseignements et a souligné avoir été, lui-même, victime d'écoutes illégales. Il se pourrait d'ailleurs, selon des éléments récemment recueillis que ces écoutes aient été ordonnées par un membre de la Fiscalía.

Après que Mme Hilde Vautmans ait constaté le faible niveau de représentation des femmes dans le milieu politique colombien et l'impunité des auteurs d'actes de violence commis contre les femmes, le Président colombien a souligné qu'une législation existait en la matière. Il a ajouté que la population pourra bientôt se prononcer par référendum sur la possibilité de condamner les auteurs de tels actes à des peines d'emprisonnement à perpétuité.

M. Uribe Vélez a reconnu pour le reste que la représentation des femmes au sein du Parlement était faible. Pourtant, les femmes jouissent des mêmes droits que les hommes et sont même majoritaires au sein de l'administration.

M. Bruno Tuybens a évoqué les commentaires formulés par la Belgique lors de l'examen périodique universel auquel s'est soumise la Colombie. La Belgique se disait inquiète des propos tenus par les autorités colombiennes – dont le Président - selon lesquels certains magistrats de la Cour suprême seraient complices des terroristes. La stigmatisation est d'ailleurs une critique qui a souvent été entendue au cours des entretiens avec les représentants de la société civile.

M. Tuybens a par ailleurs évoqué la problématique des exécutions extrajudiciaires attribuées aux forces armées colombiennes dans le cadre de ce que l'on a appelé le scandale des *falsos positivos*.

Confronté à cette remarque, M. Uribe Vélez a démenti avoir jamais assimilé les magistrats de la Cour suprême à des terroristes même s'il reconnaît que leurs opinions divergent sur certains points. Il a en outre rappelé que le gouvernement prenait très au sérieux les menaces dont faisaient l'objet certains magistrats et avait d'ailleurs pris plusieurs mesures afin d'améliorer leur sécurité.

En ce qui concerne les exécutions extrajudiciaires, le Président colombien les regrette. La Colombie a toutefois réagi vivement : quatorze des coupables ont d'ailleurs été extradés.

Enfin, après avoir rapidement esquissé la situation géographique de la Colombie, le Président a expliqué les efforts du gouvernement en matière de lutte contre le changement climatique et la protection de la biodiversité. A titre d'illustration, il a donné l'exemple des familles de gardes-forestiers qui ont été encouragées à abandonner les cultures illégales et à se reconvertir dans le sauvetage de la forêt tropicale.

RENCONTRE AVEC M. EDUARDO PIZARRO, PRÉSIDENT DE LA COMISIÓN NACIONAL DE REPARACIÓN Y DE RECONCILIACIÓN

M. Eduardo Pizarro a précisé que la commission qu'il préside a été créée par la loi « Justice et paix » afin de favoriser la démobilisation des membres des groupes armés illégaux, selon le modèle de la justice transitionnelle.



La justice transitionnelle permet de réduire les peines auxquelles sont condamnés les membres de ces groupes armés pour autant qu'ils respectent une série de conditions cumulatives. Ils doivent ainsi accepter d'être démobilisés, avouer leurs crimes et demander pardon aux victimes, restituer les biens qui ne leur appartiennent pas et s'abstenir de commettre de nouveaux délits dans le futur. Le non-respect de ces conditions entraîne l'application de la peine principale, souvent beaucoup plus élevée que la peine alternative prévue par la loi précitée.

Dans ce contexte, la commission a pour rôle de garantir aux victimes une réparation administrative et de reconstituer la vérité historique sur les tragédies du passé et sur des cas emblématiques du conflit colombien.

Douze milles victimes devraient bénéficier cette année d'une réparation dont le montant approche les 100 millions de dollars. L'année prochaine, ce seront 18 000 victimes qui devraient obtenir réparation pour un montant avoisinant les 150 millions de dollars.

Contrairement aux autres modèles de commissions de la vérité créées dans d'autres pays (par exemple en Argentine ou en Afrique du Sud), l'originalité de la commission colombienne réside dans le fait que le conflit n'est pas terminé. Pour cette raison, l'expérience colombienne est unique en son genre.

Nombreux sont ceux qui, par conséquent, étaient sceptiques sur les chances de résultats. La commission doit en effet identifier et indemniser les victimes d'hier mais également éviter les victimes de demain. Or, le groupe des victimes augmente chaque jour un peu plus.

La commission dispose d'antennes locales mais privilégie en fait un modèle de coopération interinstitutionnelle et de coopération avec des institutions privées (ONG, églises,...).

La commission dispose d'une base de données où sont enregistrées plus de 250.000 victimes. Ceci permet de connaître le profil des victimes et de développer un modèle de réparation adéquat, intégrant aussi un suivi psychologique. Il s'agit généralement de personnes appartenant à des classes populaires et rurales, dont le niveau scolaire est peu élevé et vivant dans le dénuement.

La réparation instituée par la loi est économique (indemnisation financière, restitution des terres,...) mais également psychologique.

Mais les victimes ont également droit à connaître la vérité sur ce qui s'est passé.

La question du sort des personnes disparues doit également être résolue (on dénombre de 10 000 à 20 000 personnes disparues du fait des groupes armés illégaux et des agents de l'État).

A la question de M. Dallemagne visant à savoir si le modèle de la justice transitionnelle est un modèle acceptable dans le cas de crimes contre l'humanité, M. Pizarro a répondu que la loi « Justice et paix » était une loi du 21^{ème} siècle voulant garantir les droits des victimes. Il est évident que les membres des groupes armés auraient refusé de s'y soumettre s'ils avaient été condamnés à des peines trop lourdes.

Par ailleurs, il est inévitable d'essuyer des critiques lorsqu'il s'agit d'octroyer une réparation à un nombre si élevé de victimes. Pour rappel, la Colombie est le premier pays au monde à reconnaître les personnes déplacées comme victimes à part entière. Il s'agit là d'une décision courageuse compte tenu de leur nombre.



La commission a décidé d'adopter une méthodologie prenant en compte la gravité des faits et a retenu huit crimes qui donneront lieu à réparation.

L'indemnisation concernera tout d'abord les femmes victimes de violences sexuelles (celles-ci sont très souvent rejetées par leur mari en raison des viols subis), les victimes des mines antipersonnelles et les enfants recrutés de force par les groupes armés illégaux. Plus tard, ce seront les femmes ayant perdu leur mari qui seront concernées.

A chaque type de crime correspond un type précis de réparation.

Il est probable qu'il faudra dix ans pour que la réparation puisse être octroyée aux victimes. Ce délai est comparable au délai dans lequel d'autres pays ont accordé réparation à leurs victimes mais il est exact qu'un tel délai est difficilement supportable pour les victimes qui logiquement souhaitent bénéficier d'une réparation immédiate.

Afin de permettre la réparation des dommages subis par les victimes, deux fonds ont été créés. Un fonds public alimenté par les impôts payés par les citoyens mais aussi un fonds alimenté par les biens (principalement les propriétés rurales) des groupes armés illégaux. Le produit de la vente des propriétés urbaines est consacré à des investissements dans les prisons.

La proportion de paramilitaires qui ont accepté la démobilisation s'élève à 90% environ. Le reste s'est regroupé en groupes criminels qui se concentrent sur le trafic de drogues et continuent à maltraiter les populations rurales. Ce sont surtout les cadres intermédiaires des groupes paramilitaires qui ont refusé de se plier à la loi Justice et paix.

La restitution des terres à leurs propriétaires est une problématique complexe.

Si la restitution des terres inoccupées ne pose pas de difficulté, tel n'est pas le cas de celles occupées par des paysans pauvres. Une restitution immédiate ne manquerait pas de créer de nouvelles tensions voire de nouvelles violences.

Douze bureaux régionaux travaillent à la restitution des terres pour faciliter le retour des personnes déplacées lorsqu'il n'y a pas de contentieux juridique.

L'occupation illégale pose d'autres problèmes. Il faut savoir que, souvent, les propriétaires ont du 'vendre' leur bien sous la menace. D'autre part, ces biens ont parfois été vendus à des personnes de bonne foi, ignorant l'origine illégale des propriétés. Cette question constitue donc un défi pour la Colombie.

Interrogé par M. Geert Versnick sur les moyens mis à la disposition de la commission pour remplir ses missions, M. Pizarro a indiqué que 130 personnes travaillaient dans tout le pays pour le compte de l'Institution qu'il préside.

La commission est chargée de construire une politique publique et de coordonner l'action des agences de l'Etat. Son rôle n'est pas de gérer tout le processus.

Par contre, c'est à la commission qu'il appartient de reconstituer la vérité historique.

M. Bruno Tuybens a évoqué les observations d'Amnesty international en ce qui concerne l'absence de désarmement des groupes démobilisés et la non-conformité de la procédure de réparation aux normes internationales en la matière. L'impunité ne risque-t-elle pas d'être renforcée ?



M. Pizarro a souligné qu'à son avis, le droit international était encore en construction en matière de droit des victimes. D'ailleurs, comment évaluer la façon de réparer une vie humaine ? Il croit au processus entamé par la Colombie pour reconstituer la vérité. Ce processus porte ses fruits comme le démontre l'emprisonnement de plusieurs dizaines de parlementaires en raison de leurs liens avec les groupes paramilitaires.

Quant à la question du désarmement, M. Pizarro rappelle que le rôle de la commission se limite à la destruction des armes restituées : elle n'est donc pas responsable du désarmement à proprement parler.

RENCONTRE AVEC DES REPRÉSENTANTS DE M. GUILLERMO MENDOZA DIAGO, FISCAL GENERAL DE LA NACIÓN (PROCURER GÉNÉRAL)

La structure de la Fiscalía a été adaptée à la situation spécifique de la Colombie. La plus grande partie des délits qui y sont commis sont, contrairement aux apparences, des délits urbains.

Le combustible de la violence dans le pays est le trafic de drogues et les phénomènes qui y sont connexes, comme le blanchiment d'argent, la corruption ou encore l'enrichissement illicite.

La Fiscalía relève du pouvoir judiciaire et emploie pas moins de 20 000 personnes.

Le *Fiscal* est choisi par la Cour suprême sur une liste de candidats présentés par le Président de la République.

La délégation parlementaire a rencontré les représentants des diverses unités constituant la *Fiscalía* dont notamment celle qui, depuis 1994, s'occupe des délits commis contre les droits de l'homme. Cette unité a été chargée d'enquêter sur les assassinats de syndicalistes ou encore sur les exécutions extrajudiciaires

Les représentants du *Fiscal* ont confirmé que les fonctionnaires de l'appareil judiciaire sont souvent exposés à un risque supérieur à ceux encourus par d'autres agents publics. C'est la raison pour laquelle ils bénéficient d'une protection spéciale (escortes, voitures blindées...). Cela n'empêche malheureusement pas certains faits dramatiques qui vont parfois jusqu'à l'assassinat d'un procureur.

LUNCH OFFERT PAR MME CLEMENCIA FORERO, VICE-MINISTRE DES RELATIONS BILATÉRALES

Au cours du déjeuner offert par Mme Clemencia Forero, vice-ministre des relations bilatérales, plusieurs thèmes ont été abordés dont :

- la démobilisation des membres de groupes armés et les divers programmes destinés à leur réintégration dans la société ;
- la problématique des mines antipersonnelles (démontage, programmes de formations sur les risques des mines)
- les relations avec les pays d'Amérique latine et avec les Etats Unis et notamment la question de l'achat d'armes russe par le Venezuela et la coopération entretenue par ce pays avec l'Iran.



RENCONTRE AVEC M. RICARDO ECHEVERRI, VICE-MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA PROTECTION SOCIALE

M. Ricardo Echeverri, vice-ministre de l'Emploi et de la Protection sociale, a mis l'accent sur la réduction importante du nombre de meurtres de syndicalistes qui est due aux efforts importants du gouvernement pour renforcer leur protection ainsi que celle de leur famille. Pour bénéficier du programme de protection spécifique mis sur pied par les autorités, la personne concernée doit être affiliée à un syndicat et ce syndicat doit être reconnu par le gouvernement selon des critères spécifiques.

Le vice-ministre relativise les chiffres publiés par les syndicats qui intègrent souvent des personnes ne répondant pas à ces critères. Il a par ailleurs souligné que les syndicalistes assassinés ne le sont pas toujours en raison de leur qualité de syndicalistes mais sont victimes du conflit colombien comme tant d'autres citoyens.

Le gouvernement a proposé à de multiples reprises de reformuler les critères pris en compte pour l'établissement des statistiques afin d'aboutir à des chiffres qui puissent être validés par tous. Les centrales de syndicats ont toutefois refusé.

Cela étant, que l'on tienne compte des chiffres du gouvernement ou de ceux mis en exergue par les syndicats, l'on peut constater une réduction drastique du nombre d'assassinats.

Le vice-ministre conteste par ailleurs la vision selon laquelle les syndicats et leurs leaders feraient l'objet d'une politique étatique délibérée. Au contraire, au sein de la *Fiscalía*, un département spécifique se charge d'enquêter sur les violences commises à l'encontre des syndicats. Le nombre de jugements condamnant les auteurs de ces violences est en augmentation depuis 2002 et les peines prononcées sont très sévères.

En outre, les syndicalistes ne sont pas les seules victimes d'assassinats : des magistrats, des activistes des droits de l'homme, les personnes déplacées sont également visées.

Dans tous les cas, le nombre de victimes diminue grâce aux actions entreprises par le gouvernement.

Le risque pour un citoyen de se faire assassiner est dix fois plus élevé que pour un syndicaliste.

M. Jean Cornil a interrogé le vice-ministre sur l'effectivité de la liberté syndicale, compte tenu des pratiques de certaines entreprises nationales ou internationales visant à décourager leurs employés à adhérer à un syndicat.

Il a souligné que l'accord de protection des Investissements réciproques signé avec la Belgique a d'ailleurs fait bondir les syndicats en raison de l'absence de certaines clauses qui se retrouvent traditionnellement dans ce genre d'accords.

Il a également demandé si le Bureau de l'OIT a finalement été installé comme le prévoyait l'accord conclu avec cette organisation internationale.

M. Tuybens a également demandé les raisons de l'omission de certaines clauses dans l'accord conclu dans le cadre de l'UEBL.



M. Echeverri a répondu que le ministère comportait 34 unités (et 233 enquêteurs) chargé de garantir le respect de la liberté syndicale, consacrée dans la Constitution. A l'exception des militaires, tous les citoyens colombiens – en ce compris, les agents de l'Etat - ont le droit d'adhérer à un syndicat. Le droit de grève est par contre limité dans certaines institutions publiques essentielles (dans le secteur pétrolier, par exemple).

Selon les informations du vice-ministre, l'accord conclu avec la Belgique contient des clauses spécifiques en ce qui concerne les conditions de travail et le respect de l'environnement.

Quant à l'accord conclu avec l'OIT, il est exact qu'il prévoit la présence permanente d'un représentant de l'OIT en Colombie. Toutefois, compte tenu des progrès enregistrés en matière de conditions de travail, cette présence n'a plus été jugée nécessaire. La représentation de l'OIT, chargée de la communauté andine, se trouve donc à Lima, au Pérou.





V. RENCONTRES DU
3 OCTOBRE 2009
(MEDELLÍN)

Le 3 octobre 2009, la délégation parlementaire s'est rendue à Medellín afin d'y visiter plusieurs projets cofinancés par la Belgique.

VISITE DE L'HÔPITAL UNIVERSITAIRE SAN VICENTE DE PAUL

La délégation s'est tout d'abord rendue à l'Hôpital universitaire San Vicente de Paul afin d'y visiter un projet cofinancé par les autorités belges et de se rendre compte des activités de Handicap International en Colombie.

Elle y a été accueillie par M. Stéphane Pétaux, directeur de programme de Handicap International qui a rappelé que la Colombie détenait le triste record du nombre le plus élevé de victimes de mines antipersonnelles.

Handicap International se charge de l'accompagnement des victimes de mines antipersonnelles les aide à connaître leurs droits et intervient directement dans le processus de réhabilitation intégrale des victimes.

Après avoir vu un film sur les activités de Handicap international en Colombie, la délégation parlementaire s'est entretenue avec plusieurs victimes qui leur ont fait le récit de leur parcours douloureux.

La délégation a ensuite visité les infrastructures de l'hôpital où sont accueillies et suivies les victimes.

Mme Hilde Vautmans s'est dit impressionnée par la grande qualité du travail accompli par Handicap International.

RENCONTRE AVEC LES REPRÉSENTANTS DE M. LUIS ALFREDO RAMOS, GOUVERNEUR DE
ANTIOQUIA ET AVEC THIERRY ROSTAN, COORDINATEUR DE LA UNITED NATIONS OFFICE ON
DRUGS AND CRIME

Au cours du lunch offert par M. Luis Alfredo Ramos, gouverneur de la province d'Antioquia, la délégation parlementaire a pu prendre connaissance des nombreux projets sociaux (principalement en matière d'éducation) mais aussi des grands projets d'infrastructure développés par le gouvernement d'Antioquia (centrale hydroélectrique d'Ituango, construction d'un port à Uraba, sur l'océan Atlantique, la construction des autopistas de las montañas – nouvelle autoroute à quatre bandes, remise en état du chemin de fer, l'exploitation de nouvelles mines...).

M. Thierry Rostan, coordinateur de la *United Nations Office on Drugs and Crimes*, a ensuite présenté les projets développés par l'UNODC visant à inciter les paysans à abandonner la culture de la coca et à se recycler dans la culture du café, du cacao, du caoutchouc ou encore de la canne à sucre.



Interrogé par M. Versnick sur les raisons qui incitent les paysans colombiens à se recycler, M. Rostan a expliqué que les paysans sont souvent fatigués des pressions qu'ils subissent de la part des FARC ou des autres groupes armés illégaux. C'est la raison pour laquelle ils choisissent de plus en plus souvent de tourner le dos à la culture de la coca et se lancent dans des cultures de substitution.

Un hectare de cacao génère environ 500 000 pesos (soit 170 euros). Certes c'est moins que ce que rapporte la coca mais il faut tenir compte également des coûts indirects pour le paysan (notamment liés à l'utilisation de fertilisants), des conséquences de ce type de culture (menaces, violences...) ou encore des campagnes d'éradication menées par le gouvernement.

Des ingénieurs agronomes accompagnent le processus et l'UNODC fournit également une aide juridique pour favoriser l'accès aux terres. Par contre, aucune aide en argent n'est consentie.

A la question de savoir si cette diminution du nombre de cultures de plantations de coca provoque un déplacement du phénomène, M. Rostan a répondu que c'était plus que probable.

La délégation s'est ensuite entretenue avec un paysan colombien ayant bénéficié de ce programme de l'UNODC.

VISITE À LA COMUNA TRECE AINSI QU'AU PROJET DE 'CENTRE DE FORMATION POUR LA PAIX ET LA RÉCONCILIATION CEPAR

Les membres de la délégation parlementaire se sont rendus à la *Comuna Trece* de Medellín où ils ont rencontré des personnes ayant bénéficié des programmes d'éducation mis sur pied par l'OIM afin de lutter contre la traite des êtres humains.

Au CEPAR, ensuite, la délégation parlementaire a rencontré des jeunes, anciens membres de la guérilla ou des groupes paramilitaires, s'étant soumis au processus de démobilisation, de désarmement et de réintégration. Medellín est l'une des villes de Colombie qui accueillent le plus grand nombre de démobilisés. Le CEPAR tente de fournir un soutien psychosocial et une formation professionnelle permettant aux démobilisés d'accéder au marché du travail et ce faisant, de ne plus être attiré par des activités illégales.



VI. RENCONTRES AVEC DES REPRÉSENTANTS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Au cours de son séjour, la délégation a rencontré plusieurs représentants de la société civile qui, chacune, ont présenté leur analyse de la situation actuelle en Colombie.

Étaient représentées les organisations suivantes :

- Colectivo de Abogados José Alvear Restrepo
- Coordinación Colombia Europa Estados Unidos
- Organización Nacional Indígena De Colombia – ONIC
- Organización Feminina Popular
- MNA CIMARRON (mouvement Afro-colombien)
- Comisión Colombiana de Juristas
- International Peace Brigades
- Central unitaria de Trabajadores
- Asociación de Trabajo Interdisciplinario
- Cruz Roja Colombia Seccional Bogota
- CODHES
- Colombianos por la Paz

Les organisations rencontrées ont souligné qu'il était primordial que la communauté internationale s'intéresse à la situation des droits de l'homme en Colombie et soit attentive au suivi des recommandations qui seront prochainement formulées par le rapporteur spécial des Nations Unies sur la situation des droits de l'homme.

*

Le gouvernement affirme que la situation du pays s'améliore et s'appuie pour ce faire sur des chiffres démontrant une diminution des kidnappings ou des homicides. Toutefois, ces affirmations simplifient à l'excès la complexité de la situation qui se caractérise par un important niveau de violence sociopolitique, d'exclusion sociale et d'impunité.

Depuis 2002, plus de 14 000 civils ont été tués lors des combats.

Plus de 1500 personnes ont été tuées sous le prétexte qu'elles étaient membres de la guérilla alors que tel n'était pas le cas («scandale des *falsos positivos* », effet pervers d'une politique récompensant le meurtre de membres de groupes armés illégaux).

Certains représentants de la société civile sont d'ailleurs d'avis que les chiffres officiels font l'objet de manipulation par les autorités.

Les chiffres utilisés pour démontrer que le nombre d'homicides a diminué ne font par exemple pas la distinction entre les homicides politiques et les homicides de droit commun.



Les statistiques relatives à la pauvreté ont-elles aussi été manipulées : le seuil de la pauvreté a ainsi été remonté afin que les statistiques puissent démontrer une amélioration de la situation.

Enfin ; le nombre de personnes déplacées est volontairement sous estimé par les autorités.

*

Pour beaucoup, même si la situation s'est quelque peu améliorée notamment en matière de sécurité, le bilan du gouvernement est loin d'être positif.

Sous l'administration du Président Uribe Vélez, les attaques contre le pouvoir judiciaire – et principalement contre la Cour suprême - se sont multipliées.

L'impunité a pris des dimensions scandaleuses.

La loi « Justice et paix » dont se targue l'administration de M. Uribe Vélez peut d'ailleurs être assimilée à une grande opération organisant l'impunité des paramilitaires et privant leurs victimes de la réparation à laquelle elles ont droit.

Par ailleurs, plusieurs paramilitaires ont fait l'objet d'une extradition vers les Etats-Unis, rendant impossible la découverte de la vérité.

Si la démobilisation a rencontré un certain succès, force est de constater que de nombreuses personnes qui s'y sont soumises ont entre-temps été réarmées.

Enfin, l'usage des bases colombiennes par les militaires américains suscite également pas mal d'inquiétudes parmi les représentants de la société civile.

*

Ont également été mises en exergue les difficultés récurrentes auxquelles sont confrontées certaines populations indigènes et minorités ethniques comme le manque d'accès aux services sociaux, les discriminations sur le marché de l'emploi et en matière d'éducation, ou encore un niveau élevé de pauvreté.

Ces populations souffrent d'une stigmatisation, qui est encore renforcée par les médias. L'activisme ethnique est quant à lui souvent assimilé par les autorités à une forme de complicité avec les terroristes.

Ces populations doivent également composer avec les groupes armés illégaux qui les considèrent comme des obstacles au bon déroulement de leurs activités illégales.

On a ainsi dénombré les six dernières années plus de 1200 assassinats de membres des populations indigènes – assassinats qui sont tous restés impunis. Ces populations sont les victimes d'une violence sélective (menaces, déplacements forcés,...).

Certes, le pays s'est apparemment doté de législations en faveur de ces populations mais, dans les faits, ces dispositions législatives restent sans effet.

*



Plus généralement, la plupart des organisations rencontrées par la délégation parlementaire ont qualifié de catastrophique la situation des défenseurs des droits de l'homme. Ceux-ci font l'objet de campagnes de stigmatisation et sont considérés par les autorités comme des complices du terrorisme.

Les défenseurs des droits de l'homme doivent supporter des menaces et des attaques quotidiennes.

Ils ont également été la cible des pratiques illégales des services de renseignements colombiens, dépendant directement du Président de la République. Or, ces pratiques ont duré pendant de nombreuses années et ont du nécessiter d'importantes ressources financières. Selon certains, il est peu probable que les services de renseignements ont pu y procéder sans que le Président en soit avisé.

Plus grave encore, des listes reprenant le nom d'activistes des droits de l'homme auraient été communiquées à des groupes de paramilitaires afin que ceux-ci les assassinent.

Plusieurs des paramilitaires démobilisés ont également été rémunérés pour témoigner à l'encontre des défenseurs des droits de l'homme et, ce faisant, donner aux autorités matière à poursuites bien que la Cour constitutionnelle ait interdit l'utilisation de ces rapports de renseignements. Sur la base de ces faux témoignages et des renseignements illégalement recueillis par les services de renseignements, des défenseurs des droits de l'homme sont poursuivis et parfois emprisonnés.

Les actes perpétrés contre les défenseurs des droits de l'homme ont proliféré les dernières années et sont restés impunis.

Le vol de matériel (comme les ordinateurs par exemple) appartenant aux défenseurs des droits de l'homme est encouragé par les autorités qui récompensent toute forme de renseignements.

Des négociations avaient été lancées afin de mettre sur pied un plan d'actions concerté entre les organisations et le gouvernement colombien mais compte tenu du nombre de menaces, elles ont du être suspendues.

*

Les syndicats présents lors des rencontres avec les membres de la délégation parlementaire ont insisté sur les difficultés auxquelles sont confrontés leurs membres en Colombie. La Colombie détient en effet un triste record : le nombre de syndicalistes qui y sont assassinés est le plus élevé que dans les autres pays du monde.

Compte tenu de cette situation ainsi que de la méconnaissance systématique des droits des travailleurs en Colombie, les organisations regrettent que l'Union européenne qui se dit soucieuse du respect des droits de l'homme, ait décidé de conclure un accord d'association avec leur pays alors que le Congrès des Etats-Unis a bloqué la procédure de ratification de l'accord de libre-échange négocié sous l'administration Bush.

Alors que soixante pour cent de la population vit dans la pauvreté et vingt pour cent dans une misère absolue, les avantages financiers octroyés aux multinationales sont légions et atteignent les 4,5 millions de dollars. Ces multinationales entretiennent des liens avec les paramilitaires et ne tolèrent pas la présence de syndicats. Le gouvernement colombien promeut par ailleurs l'instabilité de l'emploi et privilégie l'incertitude salariale

Les syndicats ont donc insisté pour que les membres de la délégation belge fassent tout ce qui est en leur pouvoir afin d'empêcher que cet accord puisse être adopté.



Le modèle économique colombien est intimement lié à la guerre. De nombreux investissements étrangers, dont des investissements européens, sont utilisés au détriment de la population.

*

Par ailleurs, certains des interlocuteurs de la délégation ont exprimé leur inquiétude en ce qui concerne la désignation prochaine du nouveau *Fiscal general de la Nación*, les candidats proposés par le Président de la République n'offrant en effet aucune garantie d'indépendance et d'intégrité. Ils espèrent que la Communauté internationale insistera auprès des autorités sur la nécessité de nommer un candidat compétent et neutre.

*

Plusieurs représentants de la société civile ont également évoqué la problématique liée aux personnes déplacées dont le nombre s'élève selon eux à près de quatre millions mais aussi celle liée aux personnes disparues (près de 30 000 personnes). Ces chiffres sont sans doute plus élevés compte tenu des réticences des victimes à les dénoncer.

*

Les représentants de la société civile ont également attiré l'attention de la délégation sur les implications du conflit colombien pour les femmes. Celles-ci sont bien souvent instrumentalisées (prostitutions forcées, grossesse précoces, transmissions de maladies...).

*

Enfin, le conflit colombien devrait être qualifié de conflit interne, ce qui permettrait l'application du droit humanitaire international. Si la législation colombienne prévoit l'application du droit humanitaire international, cette application est, elle aussi, conditionnée par la reconnaissance d'un conflit interne. L'argument des autorités selon lequel cette reconnaissance de l'existence d'un conflit interne est inutile compte tenu de dispositions légales équivalentes est donc sans valeur.

Pour changer cet état de choses, des actions devraient être entreprises par la communauté internationale afin d'influer sur le gouvernement colombien. Certains représentants de la société civile jugent en outre que les crimes contre l'humanité commis en Colombie devraient être soumis à la Cour pénale internationale.

*

Les problèmes liés au développement des cultures d'agrocarburants ont également été évoqués. La lutte contre les plantations de coca est utilisée comme prétexte pour étendre les zones consacrées aux agrocarburants, sans considération toutefois des problèmes environnementaux que ces cultures engendrent ni des difficultés d'approvisionnement alimentaire futures résultant de cultures excessives. L'augmentation de la superficie consacrée aux agrocarburants a également pour conséquence de chasser de leurs terres les petits paysans locaux.